



M A I R I E
D E
COUSSAY-LES-BOIS
V I E N N E
8 6 2 7 0

MOTION

Le Conseil Municipal de Coussay-les-Bois en date du 19 mars 2018 demande à SOREGIES et à ses sous-traitants de respecter le choix des habitants de la commune qui souhaitent ne pas être équipés d'un compteur LINKY, et de ne pas se livrer à des pressions sur les habitants concernés.

Ceci concerne aussi bien les compteurs situés dans l'habitation que ceux situés à l'extérieur.

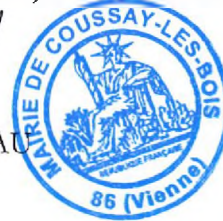
Par ailleurs, le Conseil Municipal demande à SOREGIES et à ses sous-traitants que les habitants qui accepteraient le compteur LINKY soient prévenus suffisamment à l'avance du jour et de l'heure de la pose des compteurs, cette pose devant avoir lieu en leur présence.

Ceci étant, pour tenir compte des nombreuses interrogations concernant les conséquences de l'installation des compteurs LINKY, le Conseil Municipal sollicite un report de la pose des compteurs concernant les logements et bâtiments communaux jusqu'à la finalisation des études actuellement en cours sur les nombreux désagréments qu'ils sont susceptibles de provoquer au domicile de chacun des abonnés.

A Coussay-les-Bois, le 29 mars 2018

Le Maire,

Michel FAVREAU



AR PREFECTURE

086-218600864-20180319-29032018-AU
Reçu le 03/04/2018